



Réponses de la DASEN aux questions posées sur la gestion de crise de l'établissement de Saint-Genès(33) lors du CSAD du 12 juillet.

Suite au drame survenu au sein de l'établissement privé catholique Saint Genès, plusieurs personnels issus des établissements publics du département ont été sollicités afin de participer à la cellule d'écoute.

-Pourquoi la CUMP sollicitée dans un premier temps n'a pas poursuivi son intervention ? Pourquoi avoir choisi l'intervention de PsyEN, infirmier.es, assistant.e de service social intervenant dans des établissements publics, eux-mêmes pas assez nombreux pour offrir une couverture de chaque établissement à hauteur des besoins des élèves et des familles? Nous nous étonnons qu'un établissement privé n'ait pas pu prendre en charge avec ses propres moyens la cellule d'écoute. Un protocole est élaboré pour les établissements privés. (<https://enseignement-catholique.fr/wpcontent/uploads/2016/11/gestion-de-crise.pdf>)

La CUMP n'intervient que dans le moment de la crise pour évaluer la situation.

Les moyens du public ont été sollicités car dans le cas d'une cellule de crise, tous les personnels formés peuvent être sollicités.

Le privé n'a pas les moyens de prendre en charge cette cellule de crise, Mme la DASEN a souhaité travailler avec le privé pour qu'elle se mette en place (leurs personnels ne sont pas formés ou n'existent pas)

-Quel est le protocole de gestion de crise en Gironde ? A notre connaissance il n'y a pas de protocole. Dans ce cas, pourquoi avoir choisi un DCIO comme référent pour les PsyEN EDA ? Cette année encore plusieurs établissements ont dû faire face dans diverses mesures à des gestions de crise. A notre connaissance dans le secondaire cela a entraîné chez certains personnels un arrêt maladie consécutif à une gestion laborieuse de la crise.

Protocole de crise dans le public : équipe DASEN/direction + conseillers techniques, qui vont identifier les personnels qui peuvent intervenir dans une situation de crise → appel à la CUMP si besoin → temps de régulation et de réflexion

-Pour les personnels sollicités quel accompagnement est-il prévu ?

Si nécessité d'accompagnement pour les personnels qui sont intervenus, contacter les conseillers techniques

La FSU continue de déplorer le manque de moyen dédié par le privé à la prévention ce qui oblige des personnels du public à intervenir dans établissements privés alors même qu'ils sont en sous effectifs et de ce fait n'arrivent pas à accomplir correctement leurs propres missions.

Par ailleurs, la FSU demande à ce que soit généralisée une formation à gestion de crise pour tous les personnels sensés y intervenir (PsyEN, AS, infirmière, médecin, etc...) dans le cadre d'une formation continue de qualité.